

POLITIQUE DE L'ARBRE

VERSION CONSULTATION



Élaborée en décembre 2019 par la Ville de Drummondville

Coordination et rédaction

Service des travaux publics, en collaboration avec
le Service du développement et des relations avec le milieu,
et le Service des communications

TABLE DES MATIÈRES

Préface	06
01. LES BIENFAITS PROVENANT DES ARBRES	08
02. PORTRAIT DE LA SITUATION	10
03. AXES D'INTERVENTION	12
3.1. Augmenter l'indice de canopée	13
3.2. Améliorer la planification des interventions	16
3.3. Conserver et protéger les aires boisées	17
3.3.1. Milieux sensibles	17
3.3.2. Boisés urbains et périurbains	18
3.4. Encadrer les pratiques d'entretien arboricoles	19
3.4.1. Arbres privés	19
3.4.2. Arbres publics	20
3.5. Sensibiliser et impliquer les citoyens	22
Conclusion	23



PRÉFACE

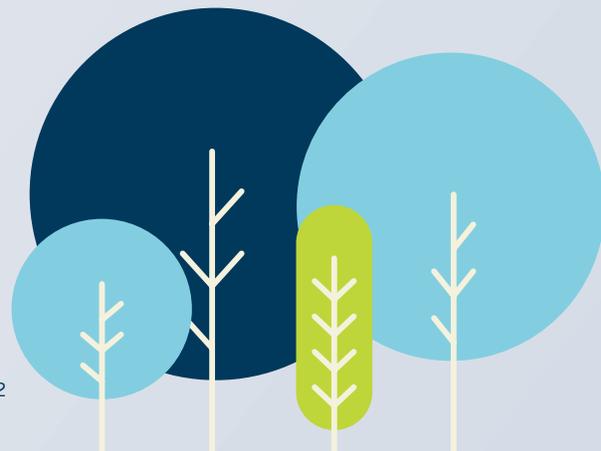
Dans le cadre de sa Planification stratégique 2017-2022, la Ville de Drummondville a défini les orientations stratégiques qu'elle souhaite suivre durant cette période. Parmi celles-ci, la Politique de l'arbre s'inscrit dans la vision de la gestion des infrastructures et du territoire. Ce document est l'un des outils utilisés en lien avec l'orientation stratégique 12, qui est de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels, humides et aquatiques.

ENJEUX

L'arbre est une infrastructure verte essentielle à notre environnement. L'ensemble de la forêt urbaine, tant dans les boisés que le long des rues, joue un rôle important dans la ville et contribue à la biodiversité. Les arbres doivent être traités avec respect et bienveillance.

La Politique de l'arbre vise donc à orienter et à déterminer la place de l'arbre en ville. S'il est vrai que les arbres sont un atout majeur dans la lutte aux îlots de chaleur ainsi que dans la réduction des gaz à effet de serre (GES), deux importants

enjeux, la publication de sa planification stratégique donne l'opportunité à la Ville de Drummondville d'entamer un style de gestion efficace qui s'inscrit dans une approche de développement durable. Cette approche aura certainement un impact positif sur les conditions climatiques et environnementales que la Ville souhaite améliorer. De toute évidence, l'intégration bien planifiée d'arbres sur le territoire de Drummondville, jointe à de bonnes pratiques de plantation, favorisera le maintien et, éventuellement, l'augmentation du couvert forestier de la ville, sans empêcher son développement. Un plus grand couvert forestier signifie une amélioration de la qualité de vie des citoyens en considérant tous les bienfaits qu'un arbre leur apporte.



APPORT DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Il ne faut pas négliger l'importante implication des citoyennes et citoyens au sein de cette Politique de l'arbre, eux qui sont des acteurs importants pour la sauvegarde et la bonification du couvert forestier de la Ville de Drummondville. De surcroît, ils sont des acteurs primordiaux en ce qui concerne la réussite du plan d'action qui découlera de la présente

politique. C'est pourquoi il faudra mener des projets de sensibilisation auprès d'eux, tels que : de nouveaux vergers urbains, des projets de végétalisation de bandes riveraines, la poursuite des activités de don d'arbres ainsi que l'organisation de séances d'informations sur les bonnes pratiques de plantation et d'entretien des arbres.

“ LE MEILLEUR MOMENT POUR PLANTER UN ARBRE ÉTAIT IL Y A 20 ANS. LE DEUXIÈME MEILLEUR MOMENT EST MAINTENANT. ”

— Arbres Canada





01.

LES BIENFAITS PROVENANT DES ARBRES

Pour bien comprendre toute l'importance qu'occupe un arbre en ville, il faut connaître les bénéfices qu'apporte sa présence sur le territoire. Ces bienfaits peuvent être regroupés au sein de quatre catégories, soit :



ENVIRONNEMENTAUX



SOCIAUX



ÉCONOMIQUES



ESTHÉTIQUES



ENVIRONNEMENTAUX

- Diminution de la température ambiante
- Diminution des effets des îlots de chaleur
- Réduction du vent
- Protection contre les rayons ultraviolets
- Interception des eaux de pluie
- Diminution de l'érosion des sols
- Production d'oxygène
- Purification de l'air (captation des polluants et des poussières)
- Séquestration du monoxyde de carbone (GES)
- Création d'habitats pour les animaux



SOCIAUX

- Amélioration de la santé publique
- Atténuation de la perception du bruit
- Diminution du stress et de l'agressivité
- Attraction de nouveaux résidents
- Augmentation du sentiment d'intimité
- Diminution indirecte de la criminalité
- Amélioration du cadre de vie
- Amélioration du sentiment de paix
- Interactions sociales accrues
- Diminution de la vitesse dans les rues bordées d'arbres



ÉCONOMIQUES

- Augmentation de la valeur foncière des propriétés
- Réduction des coûts de climatisation en été
- Réduction des coûts de chauffage en hiver
- Diminution des coûts en soins de santé (coups de chaleur/maladies respiratoires)
- Augmentation de l'activité économique liée à l'entretien des arbres



ESTHÉTIQUES

- Variation saisonnière du paysage
- Diversification des formes, textures et couleurs dans le paysage
- Mise en valeur du paysage, des lieux et des bâtiments
- Augmentation de l'attrait envers un quartier



02.

PORTRAIT DE LA SITUATION

La ville de Drummondville couvre une superficie de 260 km², dont 46 % (115 km²) est sous un couvert forestier. La zone urbaine, quant à elle, est sous 23 % de couvert forestier. La population s'élève à 77 746 habitants. L'âge moyen est de 43 ans et 60 % de la population est composée de citoyens âgés de 20 à 64 ans. Drummondville c'est 148 parcs, 7000 arbres inventoriés, 130 essences arboricoles, et environ 400 arbres plantés par année. La Ville est particulièrement proactive quant à la préservation de son environnement, et de son couvert forestier, et continuera à l'être.

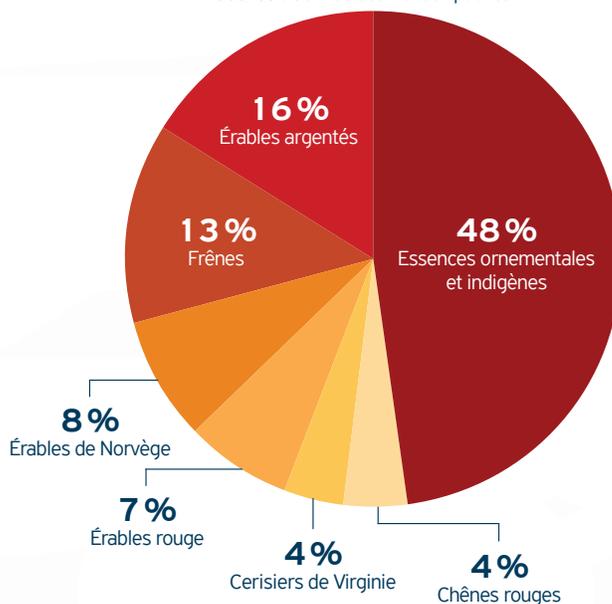
La Ville de Drummondville est appréciée pour sa qualité de vie, ses infrastructures municipales, la rivière Saint-François, ses nombreux parcs, ses boisés urbains ainsi que pour sa programmation culturelle. Pour chacune de ces raisons, l'élément arboricole qui gravite autour de celles-ci est essentiel. Partant de ce fait, il est important de déterminer la place qu'il est souhaitable que les arbres occupent en ville, au même titre que toute autre infrastructure municipale.

Un inventaire des arbres urbains effectué à ce jour sur le territoire drummondvillois a permis d'en dénombrer 7000. La Ville estime qu'elle en aura géoréférencé à terme près du double. Plus de 130 essences arboricoles différentes ont été répertoriées sur le territoire. Les principales essences présentes sur le territoire, soit 52 % du total, sont les érables argentés (16 %), les frênes (13 %), les érables de Norvège (8 %), les érables rouges (7 %), les cerisiers de Virginie (4 %) ainsi que les chênes rouges (4 %). L'autre portion (48 %) est composée d'essences ornementales

et indigènes. Les plantes indigènes se retrouvent à l'état naturel dans une région sans avoir été introduites par l'Homme. La Ville procède à un entretien annuel de tous les parcs et des arbres urbains sur son territoire, assurant ainsi la santé et la sécurité de ceux-ci. Une portion non négligeable du territoire qui se retrouve sous le couvert forestier de la ville se situe dans la forêt Drummond, qui totalise près de 650 ha (6,5 km²), soit 2,5 % du territoire. Il s'agit donc d'une portion non négligeable à considérer dans la proportion du couvert forestier total.

RÉPARTITION DES PRINCIPALES ESSENCES RÉPERTORIÉES SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

Source : Service des travaux publics





03.

AXES D'INTERVENTION

Voici les axes d'intervention qui définissent la vision de la Ville de Drummondville en regard de sa Politique de l'arbre :



**AUGMENTER L'INDICE
DE CANOPÉE**



**AMÉLIORER
LA PLANIFICATION
DES INTERVENTIONS**



**CONSERVER
ET PROTÉGER
LES AIRES BOISÉES**



**ENCADRER
LES PRATIQUES
D'ENTRETIEN ARBORICOLES**



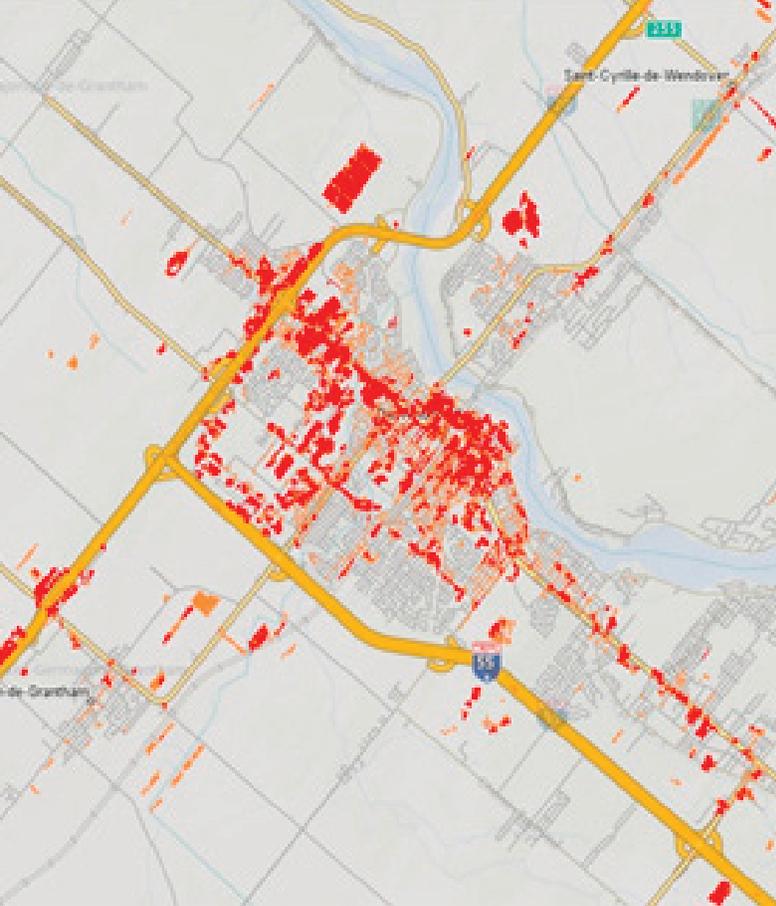
**SENSIBILISER
ET IMPLIQUER LES
CITOYENS**

3.1. AUGMENTER L'INDICE DE CANOPÉE

Comme mesure importante prise par la Ville lors de l'abattage d'un arbre public, elle effectue systématiquement la plantation d'un nouvel arbre. Les plantations effectuées par la Ville s'élèvent entre 400 et 500 arbres par an. Cependant, il faut s'attendre au dépérissement de tous les frênes de la ville en raison d'un insecte ravageur : l'agrile du frêne. Un traitement effectué sur quelques frênes du centre-ville leur a été grandement bénéfique. Toutefois, cela ne fait que retarder leur dépérissement, mais donne du temps pour prévoir les opérations de remplacement.

L'objectif est d'augmenter l'effort de plantation dans les îlots de chaleur pour ainsi réduire, à moyen terme, les températures dans ces secteurs. Une augmentation significative du nombre d'arbres plantés par année est visée. En effet, il est prouvé que la présence d'arbres peut diminuer les températures ressenties de 4° C à 10°C par endroit. Par conséquent, les citoyens pourront mieux profiter d'espaces attrayants situés à proximité du centre-ville qui sont présentement considérés comme des îlots de chaleur.





Carte thermique de la ville de Drummondville (cerfo 2013)

La carte thermique ci-contre présente les points chauds de la ville. Les secteurs en rouge et orange représentent les zones d'îlots de chaleur. Une priorisation des lieux devra être effectuée afin de connaître les secteurs où il est primordial d'agir. Par ailleurs, un portrait de la situation actuelle devra être réalisé, ainsi qu'un suivi après la plantation des arbres dans les lieux visés, pour noter l'effet que les arbres auront eu sur la température ressentie.



D'autre part l'objectif de la Ville est également d'intégrer plus de plantations dans la réalisation de projets d'infrastructures publiques. Elle souhaite que les arbres fassent partie intégrante des projets pour tous les bienfaits, énumérés précédemment, que l'arbre fournit aux citoyens. Voici quelques types de projets où les arbres pourraient être mis de l'avant : construction et réfection de nouvelles rues, pistes cyclables, bassins de rétention, construction d'édifices publics, stationnements, etc. Il faut accorder aux arbres la place nécessaire et appropriée afin de rendre leur croissance favorable. En ce sens, la Politique de l'arbre rejoint l'orientation spécifique U1.5 – Accroître le verdissement des rues, ainsi que l'action U2 – Adopter une politique de rues complètes, du Plan de mobilité durable 2020-2040 de la Ville de Drummondville.

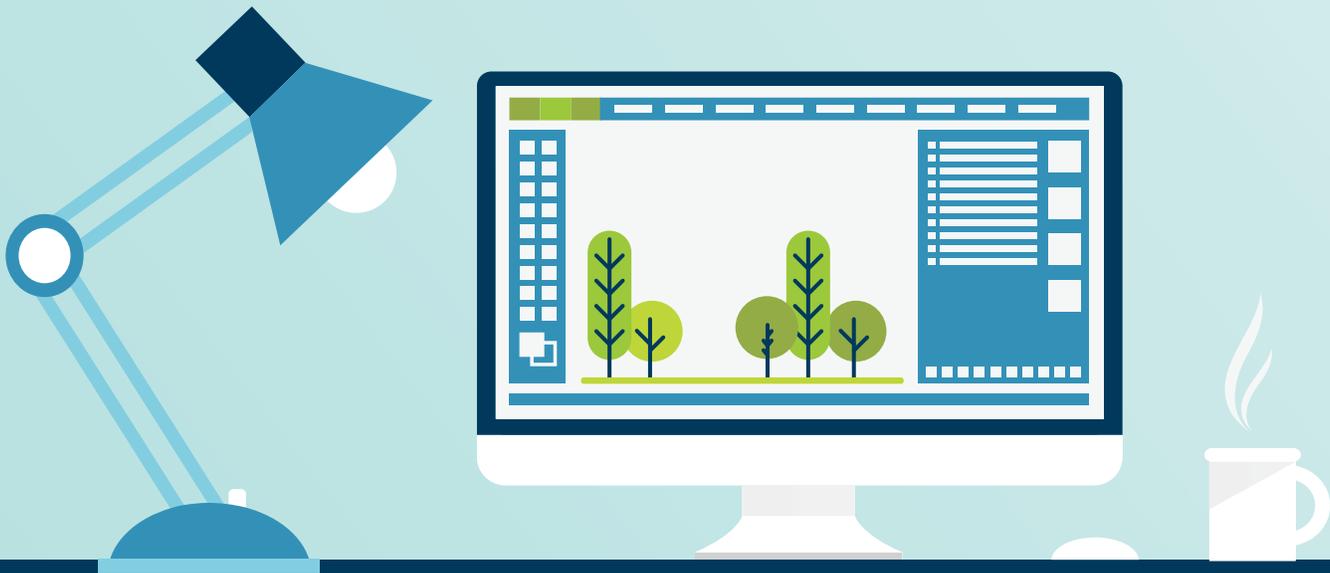
Par ailleurs, la Ville entend bonifier la présence d'arbres dans les parcs et espaces verts. Un des moyens pour y arriver serait de favoriser la conservation de boisés et d'augmenter la plantation d'arbres dans les milieux ciblés. Finalement, les terrains vacants non aménagés devront être reboisés si aucun projet de développement n'est "prévu"; par exemple, l'ancien site d'enfouissement dans le secteur Saint-Nicéphore, qui a accueilli pas moins de 21 000 arbres en 2014.



3.2. AMÉLIORER LA PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

Pour effectuer une planification efficace des interventions arboricoles, il faut tout d'abord connaître les arbres situés sur le territoire de Drummondville. Par conséquent, il s'agit de compléter l'inventaire informatisé des arbres publics, c'est-à-dire géoréférencer, dans un logiciel, tous les arbres publics sur le territoire en y inscrivant l'essence et les travaux potentiels ou immédiats à réaliser. L'inventaire complet des arbres permettra de planifier efficacement le suivi des opérations arboricoles. Par la suite, les équipes de travail pourront mettre à jour les opérations effectuées en temps réel à l'aide de tablettes informatiques et du logiciel.

Pour tous les types de projets, qu'ils émanent du Service de l'urbanisme, des loisirs ou de l'ingénierie, la place des arbres doit être considérée avec rigueur. Ainsi, la Ville assurera la conservation de la canopée existante ou le développement de nouvelles zones boisées.



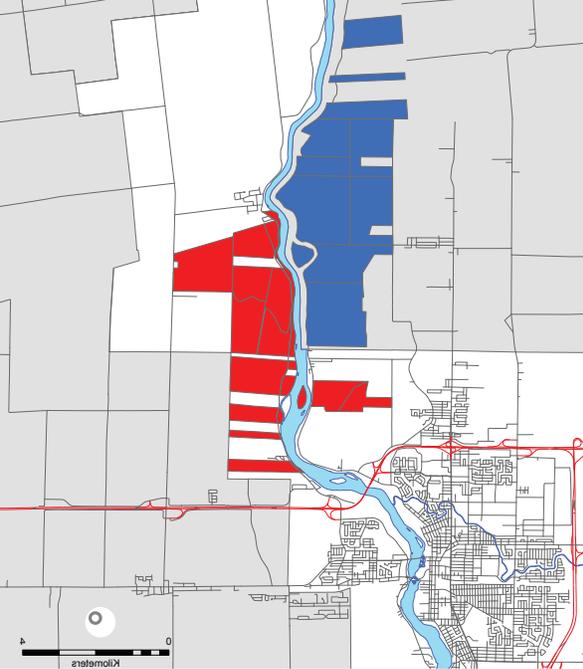
3.3. CONSERVER ET PROTÉGER LES AIRES BOISÉES

La Ville souhaite concentrer ses efforts de conservation et de protection parmi les deux types de milieux suivants : la protection des milieux sensibles, qui regroupent les bandes riveraines et les milieux humides, ainsi que la conservation des boisés urbains et périurbains.

3.3.1. Milieux sensibles

Sur le territoire de Drummondville, plus de 500 km de cours d'eau ont été recensés, de telle sorte qu'il y a plus de 1000 km de bandes riveraines à protéger. Plusieurs mécanismes sont déjà en place pour assurer la protection de ces bandes. Ce programme consiste à relever toutes les infractions le long des cours d'eau et à définir la bande riveraine. Il est important de souligner que les arbres jouent un rôle majeur dans la stabilisation et la prévention de l'érosion des bandes riveraines. Il faudra donc poursuivre ces actions pour continuer d'améliorer l'état de nos berges. Tout comme les bandes riveraines, les milieux humides sont souvent boisés et font l'objet d'une réglementation sévère concernant leur protection. D'ailleurs, la Ville de Drummondville a entrepris la rédaction d'un Plan de conservation des milieux naturels. Pour tout déboisement dans ces milieux, une demande d'autorisation doit être réalisée auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.





Carte de la forêt Drummond



3.3.2. Boisés urbains et périurbains

En 2015, une partie de la forêt Drummond a été cédée à la Ville de Drummondville par le gouvernement provincial. La zone boisée dont la Ville est maintenant propriétaire est d'une superficie de plus de 600 hectares, composée d'arbres matures.

Par conséquent, des interventions d'aménagements sylvicoles ont eu lieu dans certaines plantations qui avaient atteint l'âge d'exploitabilité, le tout dans le but d'assurer la régénération de celles-ci. De plus, comme la faune y occupe une place importante, il est important de prodiguer différents traitements de rajeunissement dans la forêt pour fournir différents types d'habitats. De ce fait, des efforts de conservation associés aux travaux forestiers seront à promouvoir pour ce secteur. L'intégration de corridors fauniques entre les milieux naturels d'intérêts est également un moyen efficace de favoriser la vitalité de la faune.

Par ailleurs, la Ville de Drummondville possède des boisés urbains où les citoyens peuvent circuler et profiter de la nature. À titre d'exemple, le Boisé-de-la-Marconi, une réserve naturelle de 60 hectares qui abrite notamment plus de 70 espèces floristiques, est l'un des projets de conservation appréciés des citoyens. Quelques autres boisés pourraient faire l'objet de mesures de conservation et être aménagés de façon durable, tout en les rendant accessibles pour les citoyens et citoyennes. Cela pourrait être, par exemple, l'instauration de nouveaux vergers urbains.

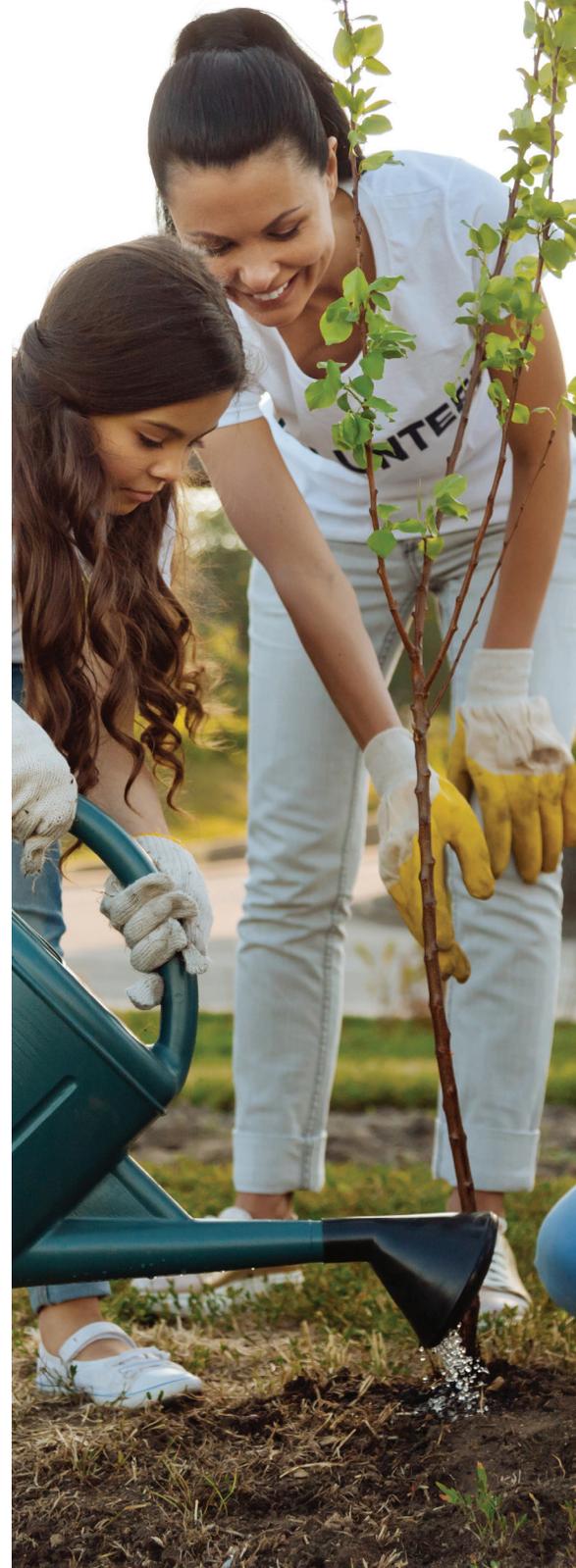
3.4. ENCADRER LES PRATIQUES D'ENTRETIEN ARBORICOLES

Un bon entretien des arbres est essentiel en zone urbaine. Il est important de recourir à de bonnes pratiques de plantation et d'élagage pour favoriser la santé et la vigueur des arbres, et ce, conformément aux normes actuelles. Par la suite, ces bonnes pratiques se traduisent par une optimisation des bienfaits rendus par les arbres.

3.4.1. Les arbres privés

L'enjeu principal entourant les arbres privés est l'émission de permis d'abattage. Leur octroi sera plus encadré et conditionnel à l'évaluation par un professionnel de la Ville des arbres situés en façade et en marge latérale.

De plus, la Ville devra conscientiser et éduquer les citoyens et entrepreneurs quant aux bonnes pratiques d'entretien des arbres. Trop souvent, des arbres privés subissent de mauvais traitements.





3.4.2. Les arbres publics

L'arbre public est une composante du patrimoine arboricole. Il est situé le long des rues ainsi que dans les parcs aménagés et les places publiques. La Ville a la responsabilité de planter et d'entretenir les arbres publics, comme les arbres de rue et ceux situés dans les grands parcs et les parcs locaux.

La Ville de Drummondville se doit d'agir en gestionnaire exemplaire dans tous les projets et travaux qui touchent directement ou non à l'arbre, qu'ils soient menés directement par la Ville ou avec des partenaires. À cet effet, la Ville forme ses employés sur les bonnes pratiques d'entretien des arbres.

Un bon programme d'entretien est essentiel pour maintenir les arbres en santé et sécuritaires. Il faudra suivre l'évolution des jeunes arbres plantés durant les premières années pour leur permettre de croître avec un minimum de problèmes. Il ne faut pas négliger la surveillance et l'entretien des arbres matures qui peuvent présenter des risques pour la sécurité, autant pour les citoyens que pour les infrastructures publiques et privées.

Que ce soit dans les parcs ou en bordure de rue, une bonne planification des opérations d'entretien et de suivi est requise afin de faire face aux imprévus. De plus, puisque des conditions météorologiques extrêmes seront de plus en plus fréquentes au cours des prochaines années, il faudra donc être efficace lors de la détection de problèmes potentiels.

En lien avec ce qui précède, les changements climatiques et la mondialisation apportent leur lot de problèmes, tels que les insectes et les maladies. Déjà, au Québec, il y a des insectes qui ne sont pas indigènes à nos écosystèmes, ce qui veut dire que nos arbres ne sont pas nécessairement adaptés pour se défendre, ou encore que ces insectes n'ont pas de prédateurs pour réguler leurs populations. Par exemple, la Ville de Drummondville organise une phase de remplacement d'arbres sur son territoire en raison de l'épidémie de l'agrile du frêne qui ravage cette espèce.

En lien avec cette problématique, la Ville a également procédé au traitement, qui s'avère très dispendieux, de quelques arbres, pour allonger la durée de leur survie. De plus, le longicorne asiatique menace de sévir dans nos écosystèmes. Cet insecte pourrait causer beaucoup de dommages aux érablières et à la forêt feuillue.

Partant du fait que la nature n'est pas une monoculture, la biodiversité a assurément sa place dans le milieu urbain. La diversification des essences lors des plantations ne peut que favoriser la résilience d'un milieu face à des menaces tels que les insectes et les maladies. Par ailleurs, cette pratique permet de réduire les impacts visuels dans l'éventualité où il faudrait abattre les arbres affectés par un futur problème, car rares sont les insectes et les maladies qui s'attaquent à plusieurs espèces à la fois.

En conclusion, le principe de biodiversité devrait faire partie de tous les projets de plantations, autant pour les projets de la Ville que pour les projets domiciliaires.



3.5. SENSIBILISER ET IMPLIQUER LES CITOYENS

Qu'il s'agisse d'individus, d'entreprises, de commerces ou d'organismes, tous doivent agir de façon responsable à l'égard des arbres. Les industries, commerces et institutions (ICI) représentent des partenaires importants dans l'atteinte des différents objectifs. La Ville a également la volonté de sensibiliser ces partenaires afin de les impliquer dans l'atteinte des différents objectifs et elle se chargera de sensibiliser les Drummondvillois à leur patrimoine arboricole.

La sensibilisation des citoyens est primordiale afin que nous puissions observer des changements concrets sur le territoire drummondvillois, car ils détiennent une partie appréciable des arbres sur le territoire de la Ville.

La Ville accroîtra les activités d'information et de sensibilisation ayant trait au développement et à la conservation du patrimoine arboricole drummondvillois.



CONCLUSION

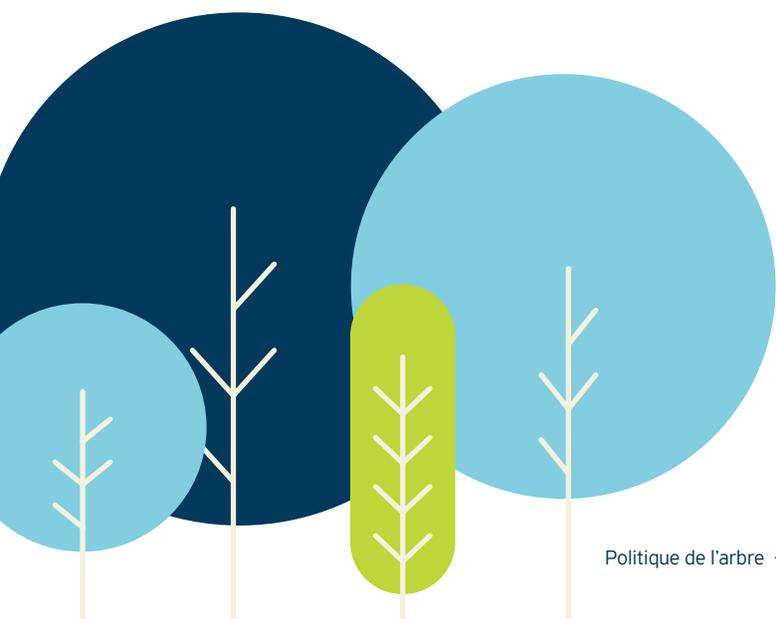
Cette Politique met en lumière deux enjeux (la lutte aux îlots de chaleur, la réduction des gaz à effet de serre) et cinq axes d'intervention sur lesquels la Ville peut et veut avoir un impact, soit : l'augmentation de l'indice de canopée, une bonne planification des interventions arboricoles, la conservation et la protection des aires boisées, l'entretien des arbres sur le territoire ainsi que la sensibilisation et l'implication citoyenne.

La présente Politique de l'arbre vise à concrétiser la volonté de la Ville de Drummondville à faire de l'arbre une partie intégrante des infrastructures municipales. De plus, elle est également particulièrement utile pour promouvoir la place importante que prend l'arbre sur le territoire. Les enjeux et axes d'intervention décrits dans cette Politique s'inscrivent dans les orientations stratégiques de la Planification stratégique 2017-2022. Enfin, ce document se veut un guide pour le plan d'action qui suivra l'adoption de cette Politique.



Ce document n'a pas de visée coercitive. Il se veut plutôt une initiative rassembleuse autour de la vision, des valeurs et des grandes orientations de la Ville concernant son patrimoine forestier au sein de la collectivité.

La Politique de l'arbre de la Ville de Drummondville est intimement liée à son Plan de conservation des milieux naturels (à venir) et à son Plan de mobilité durable 2020-2040. À la suite de l'adoption de cette politique, la Ville verra à développer un plan d'action qui viendra soutenir ses enjeux et ses axes d'intervention.







drummondville.ca


DRUMMONDville
Capitale du développement